YERRES

Publication le 11/10/2024

Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 55
N/Réf. : OC/STL/CV

DECISION N°2024/379

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif à la requalification de la rue Pierre de Coubertin – Travaux de voirie, conclu avec la société EMULITHE

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation relative à la requalification de la rue Pierre de Coubertin – Travaux de voirie,

CONSIDERANT que l'estimation totale du marché est de 2 239 759,00 € HT (solution de base et P.S.E.),

CONSIDERANT que le montant cité supra étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour insertion et publié au journal LES ECHOS (identifiant 491227) et au BOAMP (identifiant 24-82659) le 12 juillet 2024, sur le site internet et le profil acheteur de la Commune, le 12 juillet 2024,

CONSIDERANT qu'un avis rectificatif a été envoyé pour insertion et publié au journal LES ECHOS (identifiant 494079) et au BOAMP (identifiant 24-92515) le 6 août 2024, sur le site internet et le profil acheteur de la Commune, le 6 août 2024,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 13 septembre 2024 à 16h00 et que 6 plis ont été reçus,

CONSIDERANT que lors de la séance du 16 septembre 2024, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures,

CONSIDERANT que les 6 candidatures ont été déclarées recevables,

Reçu en préfecture
le 11/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241011-lmc19647H1-AR

CONSIDERANT que les 6 offres ont été déclarées recevables et confiées au service Voirie pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

- prix des prestations (40 %),
- phase opérationnelle détaillée avec calendrier prévisionnel d'exécution (20 %),
- mesures environnementales (20 %) décomposées comme suit (sous-critères) :
    - La méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets (SOGED), la localisation des lieux d'échanges ainsi que la démarche environnementale (8 %),
    - Les mesures prises par le candidat en matière d'hygiène et sécurité pour les chantiers en milieu urbain afin de réduire au mieux les nuisances, ainsi que le respect de l'environnement pour la préservation de la végétation existante et des propriétés riveraines (12 %),
- moyens mis en œuvre et liste des matériaux envisagés (20 %) décomposés comme suit (sous-critères) :
    - les moyens topographiques DAO/CAO et de contrôles de laboratoire de chantier susceptible d'être affectés au chantier (5 %),
    - description des différents matériels en nom propre et justificatif de l'entretien de ceux susceptibles d'être affecté au chantier (5 %),
    - moyens humains et qualifications des personnels susceptibles d'être affectés au chantier (5 %),
    - présentation des fiches techniques des matériaux et équipements (5 %),

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société EMULITHE est économiquement la plus avantageuse,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs à la requalification de la rue Pierre de Coubertin – Travaux de voirie avec la société EMULITHE sise Voie de Seine 94290 VILLENEUVE-LE-ROI,

DIT que les travaux afférents au marché seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix,

DIT que l'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter, conformément au détail quantitatif estimatif, est de 1 294 802,44 € HT au titre de la solution de base et de 24 620,70 € HT au titre de la Prestation Supplémentaire Eventuelle retenue soit un montant total de 1 319 423,14 € HT,

DIT que le délai d'exécution est de 12 mois,

DIT que le marché prendra effet à sa date de notification et que l'exécution des travaux débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES (91) (ESSONNE) 21

Le 11 octobre 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 11/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241011-lmc19647H1-AR